



**Compte-rendu du Comité de pilotage du 7 décembre 2021
du site Natura 2000 n°FR9400572
Tanghiccìa – Ciavattone – Embouchure du Golo – Mucchiatana
Ancien groupe scolaire – Arena – Vescovato**

Nom	Structure	Présent	Diffusé
ALBERTINI Dominique	Maire de Sorbo-Ocagnano	Absent	✓
BRUSCHINI Vincent	Mairie de Lucciana	Absent	✓
BRUZI Benoît	Mairie de Vescovato	Absent	✓
CIOSI Marie-Madeleine	Propriétaire	Absente	✓
CIPRIANI Don Louis	Propriétaire	Excusé	✓
CROS Cyril	CDC/SDTC	✓	✓
FEDERICI Balthazar	Maire de Venzolasca	✓	✓
GIUDICELLI Julia	Propriétaire	Absente	✓
GIUDICELLI Pierre-Michel	Propriétaire	Absent	✓
PACCINI Anne-Laure	DDTM 2B	✓	✓
LUCIANI-GIAMARCHI Eugène	Propriétaire	✓	✓
LUCIANI-GIAMARCHI Marcel	Propriétaire	Absent	✓
M. le délégué régional du CELRL	CELRL	Absent	✓
Mme la déléguée régionale de l'ONCFS	ONCFS	Absent	✓
M. le directeur de la DREAL Corse	DREAL Corse	Absent	✓
M. le directeur de l'OEC	OEC	Absent	✓
M. le directeur de l'ODARC	ODARC	Absent	✓
M. le directeur du centre régional de la propriété forestière	Centre régional de la propriété forestière	Absent	✓
M. le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse	Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse	Absent	✓

M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse	Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse	Absent	✓
M. le président du CEN Corse	CEN Corse	Absent	✓
M. le président de la fédération interdépartementale des pêcheurs de Corse	Fédération interdépartementale des pêcheurs de Corse	Absent	✓
NOUGAREDE Jean-Pierre	Herpétologiste	Absent	✓
PIAZZA Carole	CNBC-OEC	✓	✓
POLI Antoine	Président Communauté de Communes Castagniccia-Casinca	Excusé	✓
SIMEONI Gilles	Président du Conseil exécutif de Corse	Absent	✓
SILVAGNOLI Philippe	CDC/CDTC	Absent	✓
VALLESI Don Louis	Locataire	Absent	✓
VIOLLAT Martin	Communauté de Communes Castagniccia-Casinca	✓	✓
M. le sous-préfet de Corte	Sous-préfecture de Corte	Excusé	✓
LEBRET Arnaud	CEN Corse	Excusé	✓
ZANCA-ROSSI Matthieu	CELRL	✓	✓

Ordre du jour

- Proposition des modalités de vote et vote pour le renouvellement du président du Copil et de la collectivité structure porteuse
- Présentation des travaux réalisés sur la période 2019-2021
- Intervention du conservatoire du littoral concernant ses travaux d'aménagement
- Nouvelle lettre d'information Natura 2000
- Journées de sensibilisation
- Dépollution, nettoyages de plage et de berges
- Espèces invasives Lampourde d'Italie
- Etude ornithologique sur les canaux et le site Natura 2000
- Création d'une charte Natura 2000
- Proposition d'ouverture en « U » sur le terrain de M. Cipriani
- Installation de nouveaux panneaux d'information
- Aménagements point sur la situation
- Révision du DOCOB : point d'étape
- Point d'étape sur les contrats Natura 2000

Ouverture de la séance par Balthazar Federici président de la commission Gemapi/Natura 2000 à la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca et Martin Viollat animateur Natura 2000 du site qui présentent l'ordre du jour et le site Natura 2000.

La convention d'animation du site Natura 2000 arrive à son terme. Suivant les dispositions de l'article L.414-2 III du code de l'environnement, le renouvellement de la structure porteuse et la présidence du copil sont obligatoires dans le cas d'une reprise du portage par une collectivité.

Vote de la structure porteuse :

La communauté de communes de la Castagniccia-Casinca présente sa candidature pour son renouvellement. La commune de Venzolasca vote favorablement. A défaut de la présence au copil des membres élus, un courrier portant acceptation de la candidature de la communauté de communes Castagniccia-Casinca en qualité de structure porteuse leur est adressé. Les maires de Vescovato, Sorbo-Ocagnano et Lucciana votent également pour la communauté de communes Castagniccia-Casinca en qualité de structure porteuse, par document courrier signé.

La communauté de communes Castagniccia-Casinca est désignée structure porteuse pour le site Natura 2000 FR9400572 « Mucchiatana, Embouchure du Golo » **pour une durée de 3 ans.**

La communauté de communes doit délibérer en conseil communautaire pour la décision.

Vote de la présidence du Copil :

Martin Viollat rappelle que l'actuel président du comité de pilotage et de la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca Antoine Poli est excusé et a délégué son pouvoir en faveur de Balthazar Federici.

Balthazar Federici présente sa candidature et vote. Antoine Poli, président de la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, et excusé pour cette réunion, a remis une délégation de pouvoir en la faveur de Balthazar Federici.

A défaut de la présence au copil des membres élus, un courrier portant acceptation de la candidature de Balthazar Federici en qualité de président du Copil leur est adressé. Les maires de Vescovato, Sorbo-Ocagnano et Lucciana votent également pour Balthazar Federici en qualité de président du Copil, par document courrier signé.

Balthazar Federici est élu président du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400572 « Mucchiatana, Embouchure du Golo » **pour une durée de 3 ans.**

L'animateur Natura 2000 du site et Anne-Laure Paccini (DDTM 2B) évoquent également la nécessité de réviser la composition du comité de pilotage.

Actions entreprises et programme de communication

Martin Viollat présente ensuite les actions entreprises depuis le dernier comité de pilotage.

Tout d'abord, la première lettre d'information a été créée puis imprimée et diffusée sur les communes concernées par le site Natura 2000. Au total 4000 exemplaires ont été créés et 3500 diffusés par La Poste. Le coût total de l'opération financé par la communauté de communes s'est élevé à 1503.32 € HT. Elle a également été diffusée sur la plateforme du pôle relais lagune Méditerranée.

Afin de communiquer sur l'actualité du site, une deuxième lettre d'information concernant le site Natura 2000 sera créée et diffusée.

La communauté de communes a également créé sur ses réseaux sociaux une communication sur les espèces végétales et animales du territoire et des sites Natura 2000 en présentant un dimanche sur deux une espèce du territoire. Les publications représentent entre 2000 et 15000 vues.

Des nettoyages des berges et de plage ont été mis en place. Deux nettoyages de plage et un nettoyage des berges ont été organisés par la communauté de communes qui a fait appel à des associations. Mare Vivu, le CKCG, ainsi que le CEN Corse ont participé à ces nettoyages avec le grand public qui était convié à ces journées, où ces derniers prenaient part à des activités de découverte du site Natura 2000 et des stands.

Au moins deux nouveaux nettoyages pour les berges du Golo et la plage accompagnés d'une communication sur les réseaux d'information locaux et régionaux devront être organisés en 2022.

De juillet à novembre 2019, 8 épaves de voitures et 1 épave de bateau ont été retirées du site pour un montant total de 1750.00€ HT financé par la communauté de communes.

Plusieurs mètres cubes d'encombrants ont également été retirés du terrain de Fornaccio par la communauté de communes.

Un enlèvement d'herbes de la pampa a également été réalisé sur le site Natura 2000. Sur les terrains du conservatoire du littoral, c'est le conservatoire du littoral qui s'est chargé de l'action ; en dehors la communauté de communes a fait appel à l'ACI avec qui elle a passé une convention pour retirer 16 pieds. Le coût total de l'opération a été de 780.00€ HT.

Depuis la reprise de l'animation du site en 2019, tous les ans une journée de promenade en pirogue ouverte au public sur le Ciavattone, bras mort du Golo, est organisée pour les journées du patrimoine. Au total 3 journées ont été organisées.

En 2019 il y avait la communauté de communes avec son animateur, le CEN Corse et le club de pirogue Acqua Vanua.

En 2020 les mêmes organismes et associations étaient présents. La communauté de communes de la Castagniccia-Casinca a financé l'opération pour 1110.00€ HT.

En 2021, aux organisateurs des deux dernières années, s'est rajouté l'association de pêche à la mouche SPNC avec son stand. L'opération d'un montant total de 1480.00€ HT a été financé à 80% par la DDTM2B. Les 20 restants ont été à la charge de la communauté de communes.

Ces journées rassemblent en moyenne 80 personnes qui viennent de toute la Corse.

En 2022 cette journée sera à nouveau organisée fin septembre pour les journées du patrimoine.

Le programme « la rivière m'a dit » a également été lancé sur le territoire en 2021. Une subvention à hauteur de 80% a été obtenue auprès de l'OEC et la communauté de communes a financé les 20% restants. Ce programme a pour but de sensibiliser les écoles du territoire à l'eau, la rivière, et la biodiversité, ainsi qu'aux problématiques qui y sont liées. Le coût total de l'opération a été de 7840.00€ HT. Corse-matin et Via stella ont couvert l'évènement. Les écoles qui en ont bénéficié sont Venzolasca, Pruno, et Ortiporio.

Pour 2022 le programme devrait être relancé auprès des écoles de Folelli, Volpajola et Piedicroce. Une demande de subvention à hauteur de 10855€ HT est en cours auprès de l'OEC.

Gestion de la Lampourde d'Italie

Martin Viollat présente ensuite la lampourde d'Italie et son évolution sur les plages du DPM du site Natura 2000 en rappelant que cette espèce semblait continuer son expansion vers le sud du site et pouvait concurrencer d'autres espèces. Carole Piazza (CBNC-OEC) précise que cette espèce est certes envahissante mais trop étalée pour pouvoir être éradiquée du site et que la concurrence avec les espèces locales restait à prouver du fait de la saisonnalité de la plante et de son système racinaire peu important.

Avant toute intervention, une réflexion devra être menée avec le CBNC afin de mieux connaître la problématique de fixation des dunes, la conservation des habitats et flore (concurrence), pour une gestion globale avec, si cela s'avérait nécessaire, des opérations d'arrachage ciblées.

Etude ornithologique

L'animateur du site parle ensuite de la nécessité de lancer une étude ornithologique permettant de faire un inventaire sur les espèces nicheuses, annuelles mais aussi celles qui sont migratrices, ce qui permettra de mieux connaître les périodes de nidification et de présence des espèces. Une première estimation financière fait état de 8525 €. Cette étude pourrait permettre d'avoir une meilleure stratégie de communication et une meilleure gestion notamment des canaux qui limitent le site en choisissant au mieux les périodes de faucardage ce qui aura pour but de préserver les espèces aviaires présentes. Le conservatoire du littoral ainsi que la réserve de l'étang de Biguglia devront être concertés pour une meilleure analyse des données.

La demande d'étude ornithologique est donc validée et fera l'objet d'une demande de subvention FEADER.

Création d'une charte Natura 2000

La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements et le préfet auprès duquel ils sont souscrits. Celui-ci est, selon la nature des engagements, le préfet de département, le préfet de région ou le préfet maritime.

Un groupe de travail sera créé afin de mettre en place une charte Natura 2000. A noter que si les signataires ne seront pas exonérés de la TFNB, ils pourront être exonérés aux trois-quarts pour les frais de succession sur le non-bâti. Les chartes ont une durée de 5 ans et ne sont que des engagements volontaires sur la base des actions à entreprendre dans le cadre des fiches action du DOCOB.

Révision du DOCOB

La révision du DOCOB validée lors du dernier COPIL a fait l'objet d'une demande subvention FEADER avec un plan de financement initial de 19540.00 € HT validé en conseil communautaire. Le dossier est actuellement en cours de validation en COREPA. Une fois la subvention accordée, un comité de pilotage désignera le bureau d'étude retenu pour entreprendre les travaux de révision et de mise à jour de ce dernier.

Contrats Natura 2000

Dans l'attente du nouveau PDRC 2021-2027 sur les orientations des contrats Natura 2000, des subventions sont possibles via des travaux de mise en valeur ou de protection du site inscrits à l'alinéa 7.6.1 du PDRC. Des MAEC sont aussi possibles et pourront être proposées à certains agriculteurs.

Gestion des flux de population sur le site et des aménagements au nord

De nombreuses incivilités ont été constatées à l'embouchure du Golo :

- L'aménagement sauvage pour la mise à l'eau de jetskis interdits pourtant dans le secteur ;
- Le pont en béton sur la propriété de M. Lucciani-Giamarchi écroulé suite au passage d'un véhicule lourd ;
- Un départ de feu de la végétation de Tamaris ;
- Deux ouvertures illégales perpétrées sur le terrain de M. Lucciani-Giamarchi ;

- Le constat d'un dépôt sauvage de déchets et de gravats ;
- Piétinement de la roselière ;
- Piétinement du champ de luzerne.

Afin de faire face à un afflux de population important, **des propositions de gestion devront être faites grâce à un groupe de travail qui aura pour but de proposer et de trouver des solutions.** L'idée de la création d'un parking et d'une fermeture en amont du champ de luzerne a été proposée mais le tout sera réétudié plus globalement.

Une proposition de signalétique nouvelle a été suggérée par l'animateur afin de mieux signaler et informer sur le site Natura 2000. **La signalétique sera également étudiée dans ce groupe de travail.**

Aménagements du conservatoire du littoral à Cap-sud

Matthieu Zanca-Rossi (conservatoire du littoral) rappelle que le conservatoire a commencé les travaux concernant l'aménagement du parking de cap-sud et l'accueil du public sur le site de Mucchiatana. Pour cela, le parking en goudron en bord de plage sera supprimé. La restauration du cordon dunaire sera réalisée afin de favoriser l'implantation des Genévriers oxycèdres à gros fruits. Le parking existant sera également réaménagé afin d'être plus fonctionnel et des eucalyptus ont déjà été coupés pour cette raison. Un autre parking saisonnier à l'ouest de ce dernier sera créé afin d'absorber le flux estival. La paillote sera déplacée plus en retrait et l'espace existant pour la mise à l'eau sera réaménagé pour que les véhicules mettant les bateaux à l'eau puissent manœuvrer et les livraisons à la paillote s'effectuer. Une barrière sera mise au niveau du village de vacances de Cap-sud empêchant tout autre accès direct à la plage. La fin des travaux est prévue pour avril 2022.

De plus, un stage de master 2 a été réalisé sur l'évolution du Genévriers oxycèdres à gros fruits sur Mucchiatana. Historiquement, l'espèce a disparu de certaines zones du site Natura 2000 (Nord proche embouchure Golo) et elle s'est densifiée sur la partie Conservatoire du littoral du fait des actions de gestion des usages. Néanmoins, les perspectives futures posent la question de l'adaptation de cette espèce vis-à-vis de l'évolution du trait de côte (érosion) ou de son recul en arrière (habitats différents). Une des perspectives est d'étendre l'acquisition foncière du Conservatoire vers le sud du site afin de protéger les zones favorables à la présence de l'espèce face aux usages (circulation motorisée, etc.). Cette question devra être abordée dans la prochaine révision du DOCOB.

Relevé de décision 2020-2021

- Balthazar Federici est élu président du comité de pilotage et la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca est à nouveau structure porteuse du site pour une durée de 3 ans ;
- Une mise à jour de la liste de composition du comité de pilotage devra être effectuée ;
- Des nettoyages de plage et des berges devront être effectués sur le site Natura 2000 ;

- Une deuxième lettre d'information concernant le site Natura 2000 sera créée et diffusée ;
- De nouvelles publications auront lieu concernant les espèces présentes sur les sites Natura 2000 sur les réseaux sociaux de l'intercommunalité ;
- Le programme « la rivière m'a dit » ainsi que la manifestation de mise en valeur du site pour les journées du patrimoine doivent être reconduits ;
- Il n'y aura pas d'actions globales d'arrachage de la Lampourde d'Italie ; cependant des actions d'arrachage ponctuels sur des secteurs précis pourront être effectués si cela s'avérait nécessaire ;
- Une étude ornithologique fera l'objet d'une demande de subvention FEADER ;
- La création de la charte Natura 2000 et d'un groupe de travail concernant les agriculteurs et propriétaires sera à l'ordre du jour ;
- La demande de subvention concernant la révision du DOCOB est en cours de validation en COREPA ;
- Les contrats Natura 2000 à proprement parler ne sont toujours pas d'actualité ;
- Un groupe de travail devra permettre d'améliorer la signalétique et proposer des aménagements pour le site, pour une meilleure gestion des flux de population qui s'y rendent.